

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION PARTIELLE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ**  
**AU 117, RUE RUTH**

**PRENEZ AVIS** que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur la demande d'autorisation de démolition partielle du bâtiment principal ci-après décrite lors de sa séance extraordinaire du 7 mai 2026 à 19 h 30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes, à Otterburn Park, et ce, en prenant en considération les questions et commentaires reçus.

- **Démolition partielle du bâtiment principal – 117, rue Ruth**

Cette demande d'autorisation de démolition consiste à démolir partiellement le bâtiment situé au 117, rue Ruth, dans la zone H-54, à Otterburn Park.

Toute personne qui désire s'opposer à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition demandé doit faire connaître par écrit son **opposition motivée** au plus tard le 7 mai 2026 à 12 h à l'attention de Yvan Laberge, greffier, par courriel au [greffe@opark.ca](mailto:greffe@opark.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc

Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

De plus, toute personne peut, dans les 30 jours suivant la décision qui sera prise par le Comité, faire une demande de révision de cette décision au Conseil municipal. Si aucune demande n'est reçue, alors le certificat d'autorisation de démolition sera délivré le 31<sup>e</sup> jour suivant la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 27 AVRIL 2026.**



Yvan Laberge  
Greffier